

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 17 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Robert MOUGNE, Mme Colette CHAVANOL, M. Michel CARRE, Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Jean-Paul FURLOTTI, M. Serge DUVOUX, Mme Monique CLAIRE, Mme Madeleine BOUSSAC, Mme Pascale TOYER, M. Stéphane AUDION, Mme Marie-Thérèse LACORD, M. Hervé GUENAI, Mme Claudine BLOIS.

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. Jean-Michel RAMIER, M. Jean-Claude COUTANT (procuration à M. FURLOTTI), Mme Christine THIRY (procuration à Mme GILOT-LECLERC), Mme Pascale DEMEY, M. Bruno RIGODON, Mme Christine ELSER.

La séance a été ouverte en séance ordinaire sous la présidence de M Robert MOUGNE, maire.

Mme Colette CHAVANOL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

## **1 COMPTE RENDU DES ACTIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS**

Signature de devis sur le budget principal :

- Achat de livres pour la bibliothèque pour 1 167,90 € TTC avec SORODIS

Signature d'un contrat d'agent contractuel aux services techniques afin de remplacer un agent en congé maladie couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 25 octobre 2016.

## **2 CONTRAT DE PRESTATION DE NETTOYAGE DE LOCAUX SCOLAIRES ET ANNEXES**

Monsieur le Maire rappelle le besoin d'entretien des locaux scolaires et les contraintes que cela impose en matière de personnel. Il considère qu'il y a lieu de prévoir la passation d'un contrat pour assurer cette prestation comme cela était assuré précédemment.

Monsieur le Maire expose :

- Qu'une consultation a été effectuée en procédure adaptée par le biais d'une publication de l'avis d'appel public à la concurrence publiée le 23 septembre 2016 sur la Nouvelle République et le site internet de dématérialisation.
- La date limite de dépôt des offres était le 12 Octobre 2016 à 12h00.
- Une seule proposition a été adressée à la mairie par la société OMS SYNERGIE SUD.
- En dehors de cette entreprise, 4 entreprises se sont déclarées et ont téléchargé le Dossier de Consultation des Entreprises.
- Le critère prix a été noté en fonction du prix de la prestation équivalente actuellement en place.

Après analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise OMS SYNERGIE SUD, pour 22 165,43 € H.T.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, que la proposition de OMS SYNERGIE SUD, dont le siège se situe ZI des Quatre Cheminées 10 rue Gustave Eiffel La Chapelle-Saint-Mesmin (45380), est retenue pour un montant annuel de 22 165,43 € H.T. pour assurer le nettoyage des locaux scolaires à compter du 1er novembre 2016 pour une durée de un an renouvelable 2 fois.

## **3 AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA MEDIATHEQUE**

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération du 2 juin 2015 relative au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque.

Monsieur le Maire évoque le rapport issu de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de médiathèque avec salle d'exposition ainsi que l'estimatif en résultant. Il expose ensuite le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre sur le projet et l'enveloppe prévisionnelle.

Monsieur le Maire évoque les problèmes rencontrés lors des études de l'avant-projet et les sujétions techniques imprévues relatives à la nature du terrain, les connexions aux réseaux d'eaux usées et les adaptations réalisées afin de respecter les demandes des financeurs.

Il en résulte un impact sur l'enveloppe financière et le montant de base permettant le calcul de frais de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose la signature d'un avenant prenant en compte tous ces éléments pour un montant de 18 883,91 € H.T. portant le marché à un montant de 50 483,91 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (13 pour et 2 abstentions) :

- **APPROUVE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec la société d'Architecture BOITTE pour 18 883,91 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes les pièces relatives à cette affaire,
- **DIT** que le financement est prévu au budget dans l'autorisation de programme n°901 - Opération construction d'une médiathèque

#### **4 AVENANT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE**

Par délibération en date du 27 juin 2016, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à la construction de la médiathèque.

Le lot N°4 « MENUISERIES EXTERIEURES EN ALUMINIUM – SERRURERIE » a été conclu avec l'entreprise CANCE ALUMINIUM, domiciliée à NOYANT-DE-TOURAIN (37) pour un montant 64 920,00 € H.T. compris option N°1 et 3.

Le présent projet d'avenant de transfert a pour objet la prise en compte de la fusion d'entreprises, dont l'entreprise CANCE ALUMINIUM ancien titulaire du contrat, en un groupe dénommé ETABLISSEMENTS CANCE, nouveau titulaire. Le nouveau titulaire du contrat s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant des contrats initiaux.

Les autres clauses des marchés ci-dessus désignés demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (13 Pour et 2 Abstentions) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert relatif au marché concernant le lot N°4 « MENUISERIES EXTERIEURES EN ALUMINIUM – SERRURERIE » avenant n° 1 prenant acte des conséquences de la fusion d'entreprises vers un groupe dénommé ETABLISSEMENTS CANCE, nouveau titulaire.
- **DIT** que les autres clauses du marché ci-dessus visé restent inchangées.

#### **5 MODIFICATION DU FINANCEMENT DETR POUR LA REHABILITATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Maire rappelle la situation actuelle de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et le projet de réhabilitation de celle-ci. Il évoque aussi les effets de la loi dite « NOTRe » et le transfert de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » aux intercommunalités à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 celle-ci sera transférée à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois qui héritera de la mise en application du projet de réhabilitation dont les modalités de transfert financier restent à définir.

Il rappelle ensuite la délibération du 28 juillet 2016 relative à ce projet et le plan de financement retenu. Après étude il serait nécessaire de revoir ce plan et les montants des financements.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (11 Pour, 3 Contre et 1 Abstention) :

- **SOLLICITE** le concours financier de l'Etat au titre de la DETR 2016 pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage pouvant atteindre un montant de 120 000,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.
- **MODIFIE** le plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage comme indiqué ci-dessous :

	H.T.	T.T.C.
<b><u>DEPENSES</u></b>	<b>303 300,00 €</b>	<b>363 960,00 €</b>
TRAVAUX	276 000,00 €	331 200,00 €
<i>Reprise de la VRD</i>	87 500,00 €	105 000,00 €
<i>3 Modules sanitaires doubles</i>	103 500,00 €	124 200,00 €
<i>1 Module sanitaire double PMR</i>	33 500,00 €	40 200,00 €
<i>1 local gardien avec module de gestion</i>	51 500,00 €	61 800,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE	24 800,00 €	29 760,00 €
MISSIONS COMPLEMENTAIRES (SPS, CONTRÔLE TECHNIQUE, ETC...)	1 500,00 €	1 800,00 €
FRAIS DE CONSULTATION	1 000,00 €	1 200,00 €
<b><u>RECETTES</u></b>		<b>120 000,00 €</b>
SUBVENTIONS		
DETR		120 000,00 €
<b><u>SOLDE</u></b>		<b>243 960,00 €</b>

Madame Marie-Thérèse LACORD précise qu'elle craint que le site soit de nouveau détruit d'ici un an, nécessitant une fois de plus de réinvestir. Elle demande ensuite si un bilan financier de la précédente opération peut être fait.

Monsieur le Maire évoque la stratégie de financement de l'époque en proposant un point financier ultérieur après vérification des montants réellement payés et encaissés, un litige restant en cours de jugement.

Monsieur Hervé GUENAIIS interroge Monsieur le Maire sur la possibilité juridique de détruire les restes du bâtiment existant. Monsieur le Maire s'est déjà renseigné auprès de Monsieur le Préfet qui autorise ces travaux, les experts ayant déjà réalisé leur mission relative aux litiges.

Monsieur Hervé GUENAIIS évoque la zone inondable sur laquelle le projet se situe et l'incertitude quant à la possibilité d'y construire. Monsieur le Maire précise que l'interdiction de construire ne concerne pas les équipements publics dont ce projet fait partie.

Monsieur le Maire précise ensuite le détail des différents travaux envisagés et la sécurisation des différents bâtiments vis-à-vis des pratiques des potentiels utilisateurs.

## **6 MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage et la délibération de ce jour approuvant un plan de financement.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (11 Pour, 3 Contre et 1 Abstention) :

- **APPROUVE** le marché de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage avec la société d'Architecture BOITTE pour 24 800,00 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces relatives à cette affaire,
- **DIT** que le financement est prévu au budget primitif 2016

## **7 DENOMINATION DE RUES**

Entendu l'exposé de Monsieur Michel CARRE, Maire-adjoint en charge de la voirie, signalant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la commune, et que celle-ci puisse éviter toute confusion notamment pour les services postaux.

- Considérant que les frais d'implantation de poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles peuvent être pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents :

- Que le chemin rural n°72 partant de la RD n°54 au lieudit « La Chenaye » jusqu'à l'écluse du canal au lieudit « Jaugy » recevra la dénomination officielle suivante : **Rue de l'Ecluse**,
- Que la **route de Romorantin** sera prolongée sur la RD n°128 de la « Hubardière » jusqu'au lieudit « Les Terres Basses » (parcelle AB152),
- Que la **Rue de l'Aunaie** sera scindée en deux au niveau de l'impasse de la Chemandière (CR n°6) sa nouvelle numérotation partira de ce point en direction de la route de Selles (RD n°54),
- Que l'autre portion de la rue de l'Aunaie recevra la dénomination « **Rue de la Chênaie** », sa numérotation partira de la route de Saugirard en direction de l'impasse de la Chemandière (CR n°6).

Monsieur le Maire précise que chacun des propriétaires devra mettre sa plaque de numérotation et qu'il pourra la personnaliser s'il le souhaite.

## **8 ETUDE DIAGNOSTIQUE ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur Jean-Paul FURLOTTI, Maire-adjoint en charge de l'assainissement, rappelle à l'assemblée qu'une étude diagnostique des réseaux d'assainissement avait été évoquée lors de précédentes réunions de conseil municipal et prévue au budget 2016.

Afin de pouvoir réaliser ce diagnostic, il est envisagé de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage nous permettant d'identifier notre besoin et les moyens de mise en œuvre. Les études et travaux de diagnostic peuvent être financés en partie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et éventuellement par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus fort auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus fort auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles à cet effet.

## **9 INFORMATIONS SUR PLU DE VILLEFRANCHE SUR CHER**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le projet de PLU de la commune de Villefranche-sur-Cher a été arrêté par son Conseil Municipal. La commune de Villefranche-sur-Cher sollicite l'avis des communes limitrophes dont GIEVRES. Afin de pouvoir exprimer un avis éventuel lors d'un prochain conseil, un CD ROM est consultable en mairie.

## **10 QUESTIONS DIVERSES**

Madame Colette CHAVANOL, Maire-adjoint, souligne le travail conséquent des bénévoles de la bibliothèque pour l'organisation de la balade contée et regrette l'implication très succincte des gièvrois pour cette manifestation.

Madame Françoise GILOT-LECLERC, Maire-adjoint, précise que les ordres de services ont été donnés aux entreprises pour les travaux de construction de la médiathèque et que le chantier démarrera le 2 novembre 2016. Un rétrécissement de chaussée sera mis en place sur la rue André Bonnet pendant les travaux pour créer une zone de livraison.

Monsieur Hervé GUENAIIS souhaite avoir des informations sur les problèmes rencontrés vis-à-vis du personnel depuis peu, avec un éventuel huis clos si nécessaire.

Monsieur le Maire explique que cette partie de gestion du personnel est de son ressort mais qu'il propose, si une majorité de conseillers le souhaite, une réunion informative non publique. Cette réunion pourrait avoir lieu le Mercredi 2 novembre 2016.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de l'invitation de « l'équipage du chêne rond » à la messe de la Saint-Hubert le samedi 5 novembre 2016.

La séance est levée à 21 heures et 20 minutes.